

Réunion de lancement par BioWin du 6^e appel à projets

Espace Vinçotte

12 novembre 2009

Agenda

13h30 **Accueil et agenda**

Présentations

14h00 1. Message du Ministre Marcourt

14h15 2. Appel à projets de R&D

15h00 3. Appel à projets de Formation

15h20 4. Appel à projets d'Infrastructure

15h25 5. Documents utiles et personnes de contact

15h30 **Questions/Réponses**

16h00 **Témoignages**

16h30 **Break**

17h00 **Ateliers de maillage R&D + stand Formation**

18h00 **Drink**

La mission du Pôle BioWin est de développer la compétitivité et l'attractivité de la RW pour les entreprises, les chercheurs et les capitaux, dans le domaine de la santé

Cette mission est accomplie par 4 voies principales:

- La sélection et le suivi de projets de R&D:
 - dont l'objectif est **unique** et **mesurable**,
 - orientées par un **besoin clairement identifié**, justifié par rapport à l'état de l'art et la compétition,
 - pouvant aboutir à une valorisation industrielle...
 - ... se traduisant en **développement économique et social** dans la RW
- Le renforcement des compétences de ses membres et le développement de projets de formation.
- La promotion de la visibilité internationale et des partenariats avec l'étranger
- Le soutien et l'aide au montage de projets d'infrastructures collectives ou plateformes technologiques.

1. Message du Cabinet Marcourt

Benoît Bayenet

Conseiller au Cabinet du Ministre Marcourt
Chargé de la politique des pôles



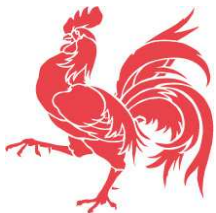
Les pôles de compétitivité

Benoît BAYENET

***Cabinet du Ministre de l'Economie, des PME, du
Commerce extérieur et des Technologies
nouvelles***

Biowin

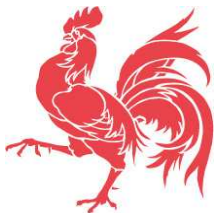
12 novembre 2009



Plan Marshall 1 (2005-2009)

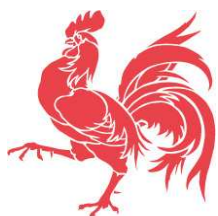
5 axes prioritaires

1. créer des pôles de compétitivité : 280 millions
2. stimuler la création d'activités : 872 millions dont 317,5 millions à charge de la RW
3. alléger les fiscalités sur l'entreprise : 147,3 millions
4. doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise : 150 millions
5. susciter des compétences pour l'emploi : 160 millions

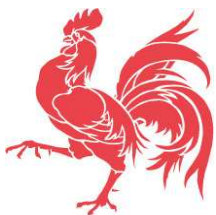


Axe 1 : Les pôles de compétitivité

- **Une politique industrielle** s'inscrivant dans la philosophie des politiques de clusters initiées depuis plusieurs années dans les pays industrialisés.
- **Objectifs** : renforcer l'attractivité d'une région et développer l'emploi via un dynamisme économique accru et un renforcement des synergies entre les acteurs.
- **Définition** : un pôle de compétitivité = combinaison d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant.



- **Une priorité sur les DOMAINES les plus porteurs** : les sciences du vivant, l'agro-industrie, le génie mécanique, le transport-logistique, l'aéronautique & spatial.
- Une politique basée sur des PARTENARIATS entre les entreprises (grandes et petites), les centres de recherche et les organismes de formation.
- **5 domaines d'intervention** : investissement, formation, recherche, commerce extérieur et accueil d'investisseurs étrangers et équipements.
- **Trois ingrédients principaux** (entreprises, formation, recherche & innovation), unis **par trois priorités** : le partenariat, les projets communs concrets et la visibilité internationale.



■ Sélection des projets

1. appel à projets au sein des pôles
2. projets communs à caractère innovant porteurs de haute valeur ajoutée et d'emplois
3. domaines d'intervention (280 millions) : investissement, formation, recherche, commerce extérieur et accueil d'investisseurs étrangers
4. évaluation des projets par le jury international



Les pôles de compétitivité ... concrètement

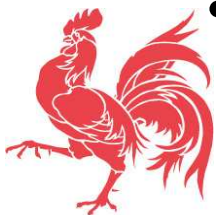
- 5 pôles labellisés
- Simplification administrative
- Engagement d'experts/domaine des pôles à l'Awex
- Engagement d'experts/domaine des pôles à l'OFI

5 appels à projets :

- 136 projets labellisés pour un soutien public de 235,5 millions
- Estimation des créations d'emplois directs : 9 287 emplois

Financements publics pour Biowin :

- 16 projets de recherche pour 48 millions (avec 5^e appel)
- 9 projets de formation pour 4,4 millions



Plan Marshall 2.vert = amplification du Plan Marshall 1 + résultats évaluations + plan Anticrise = 1,6 milliard

1. Capital humain : 355 millions
2. Créer des pôles de compétitivité : 388 millions
3. Création d'activités et d'emplois : 200 millions
4. Recherche : 120 millions
5. Alliances emploi-environnement : 273 millions
6. Améliorer la qualité de vie : 278 millions

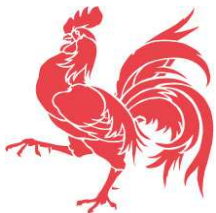
FISCALITE : maintien de la suppression des taxes anti-économiques

- + promotion du développement durable dans les politiques publiques
- + gouvernance (pilotage)
- + synergie avec Bruxelles



Axe 2 : les pôles de compétitivité: 388 millions €

1. Poursuivre et amplifier la dynamique (participation des PME, partenariats régionaux et internationaux, etc.)
2. Initier un pôle sur les technologies environnementales en tenant compte des pôles existants et des clusters verts
3. Développer la politique de clustering (décret)



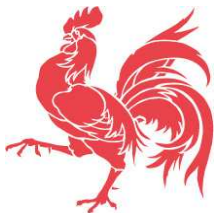
Le 6^{ème} appel à projets

1. Simplification des procédures administratives (formulaire et convention)
2. Délais de préparation des dossiers et de conventionnement réduits
3. Guide pratique de la politique des pôles de compétitivité



Politique des pôles

1. Finalisation du décret sur la politique de clustering
2. Renforcement des bonus aux projets de pôles
3. Renforcement des projets de partenariats interpôles, interrégions et internationaux
4. Renforcement de la participation des PME
5. Renforcement de l'axe durable dans les pôles
6. Extension des types de projets élaborés au sein des pôles



2. Appel à projets de R&D

Sylvie Ponchaut, Directrice R&D BioWin

Marianne Ghyoot, Senior Project Coordinator BioWin

Michel Charlier, Inspecteur Général, DG06-Recherche

2.1. Redéfinition de la matrice stratégique

Positionnement des 16 projets labellisés sur la matrice existante

Projets	Appel	Thématiques technologiques					Thématiques thérapeutiques		
		Bio-marqueurs/ diagnostics	Drug discovery	Modèles prédictifs	Delivery systems	Medical devices & equipment	Cancer	Inflam-mation	Maladies du cerveau
Keymarker	1								
OncoMethylomic	2								
Neofor	2								
Colvir	2								
Cantol	2								
Hope4D	2								
BioFina	3								
Deep*	3								
Joint-AIC	3								
Wallbiostent	3								
Brain μ^*	5								
Targetum	5								
Valostem	5								
Vap Chip	5								
Rheumagene	5								
Win TPS	5								

Total

16	5	5	2	2	6	4	8	8	2
----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

2.1. Redéfinition de la matrice stratégique

Suite à l'appel à idées, **8 thématiques technologiques** ont été définies:

1. **Biomarkers + in vitro & in vivo diagnostic** (including biomedical imaging)
2. **Innovative tools and instrumentation** (for hospitals, labs or industry, e.g. nano-surfaces for cell culture, disposable cell incubators, ..)
3. **Drug delivery systems** (e.g. innovative formulations, drug targeting, ...)
4. **Novel therapies** (e.g. regenerative medicine, cell therapy, siRNA therapies, ...)
5. **Information technologies applied to human health** (e.g. integration/analysis/dissemination of diagnostic and radiological images , PK/PD and drug disease modelling, e-prescribing, electronic patient records,...)
6. **Innovative processes and organisational innovations** (e.g. green chemistry synthesis, continuous production processes, new market access strategies)
7. **Medical devices** (sub-cutaneous implants, microneedles, minimal invasive surgery equipment ...)
8. **Drug discovery** (including antibody drug discovery, therapeutic vaccines discovery,)

2.1. Redéfinition de la matrice stratégique

Le Conseil de Gouvernance a décidé de modifier la structure de la matrice stratégique de BioWin

- **La dimension thérapeutique** de la matrice stratégique est **supprimée**

- La nouvelle matrice de BioWin comporte désormais les **2 dimensions** suivantes:
 - une **dimension technologique** (verticale)
 - une **dimension « time to market »** (horizontale)

- Le champ d'application du pôle inclut désormais :
 - la **santé humaine** (y compris les **services hospitaliers**)
 - la **santé animale**

2.1. Redéfinition de la matrice stratégique – Analyse du portefeuille existant

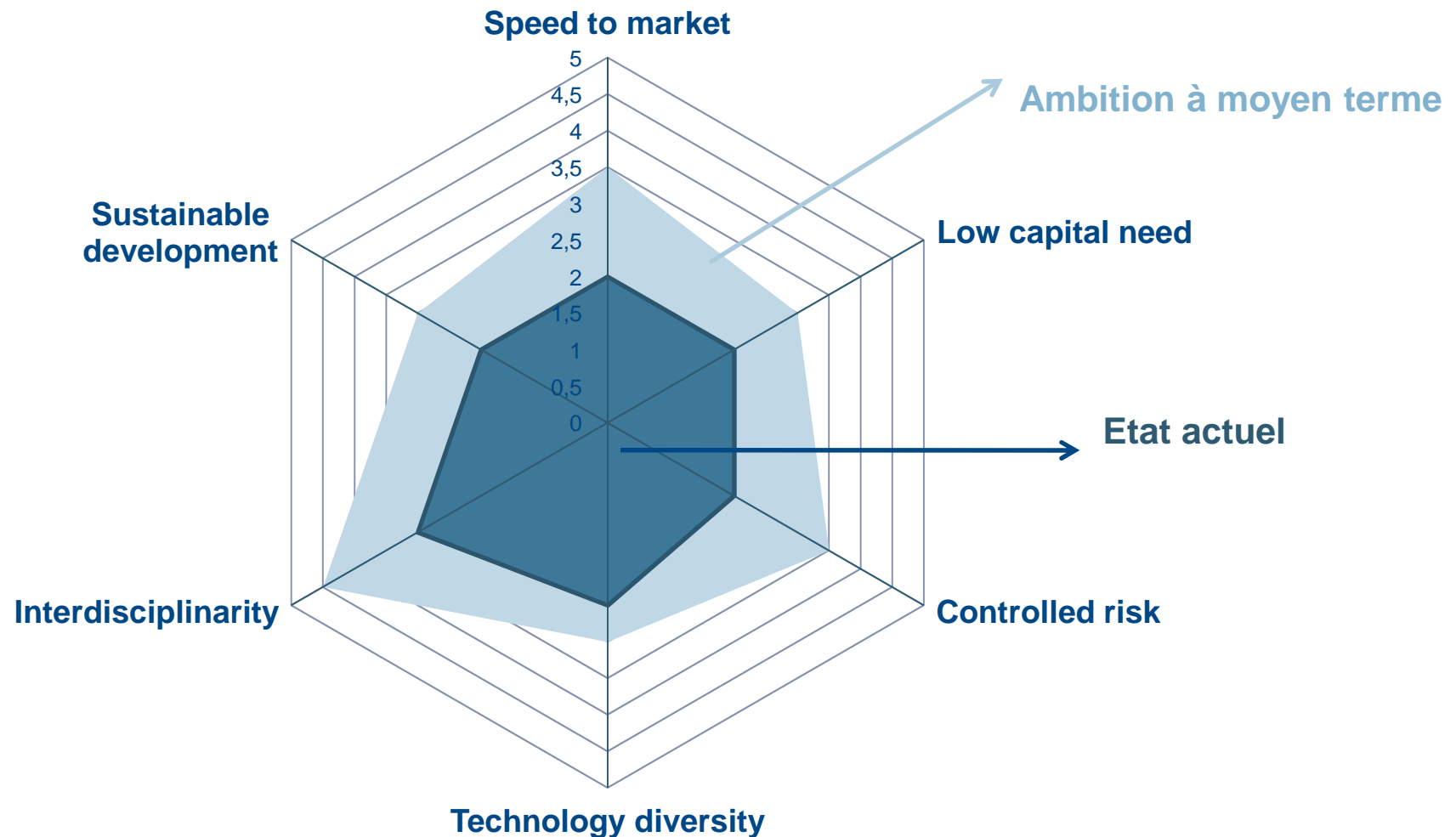
Time to market (after end of project)	Low (< 3 years)	Medium (3 to 8 years)	High (> 8 ans)
Biomarkers. <i>In vitro</i> & <i>in vivo</i> diagnostics.		Vap-Chip Brain-μ Rheumagene Oncomethylomic	Keymarker
Innovative tools and instrumentation		Valostem	Time-to-market vs. time-to-value
Drug delivery systems		Neofor Colvir Biofina Deep	Joint-AIC Targetum
Novel therapies			Targetum
IT applied to human health	Win-TPS		
Innovative processes & organisational innovations			
Medical devices		Deep Walbiostent	
Drug discovery			Cantol Hope-4PD

2.1. Redéfinition de la matrice stratégique – Résultats de l'appel à idées

Nombre d'idées (Université/Entreprise). Total: 65 idées (U32/E33)

Time to market (after end of R&D project)	Low (< 3 years)	Medium (3 to 8 years)	High (> 8 ans)
In vitro & in vivo diagnostics + biomarkers		15 (U10/E5)	
Innovative tools and instrumentation	15 (U5/E10)		
Drug delivery systems			7 (U2/E5)
Novel therapies			10 (U4/E6)
Information technologies applied to human health	10 (U5/E5)		
Innovative processes and organisational innovations		5 (U3/E2)	
Medical devices		3 (U1/E2)	
Drug discovery			7 (U5/E2)

2.2. Principes de gestion du portefeuille de projets R&D – 6 axes d'équilibrage



En préparation du lancement de chaque nouvel appel, BioWin réalisera dorénavant une évaluation de l'équilibre de son portefeuille de projets labellisés

2.2. Principes de gestion du portefeuille de projets R&D – 6 axes d'équilibrage

1. Speed to market:

- Introduire des projets menant plus rapidement au marché et/ou valorisables plus tôt (afin d'avoir une **majorité de projets** atteignant le proof-of-concept (**POC**) ou **prototype après maximum 6 ans de R&D**)

2. Low capital need:

- Sélectionner des projets dont le **développement** jusqu'au POC ou prototype **est finançable** en RW

3. Controlled risk:

- **Limiter les différents facteurs de risque** (techno, managérial, marché, concurrence, etc.), tout en acceptant un **faible pourcentage de projets plus risqués** visant à une "innovation de rupture"

4. Technology diversity:

- Veiller à une **répartition sur plusieurs thématiques** technologiques (y compris des thématiques émergentes), tout en privilégiant la **consolidation d'un nombre limité de domaines** pour lesquels la RW dispose d'une masse critique de compétences

5. Interdisciplinarity:

- Encourager les projets combinant des **approches transversales**: sciences médicales + autres métiers (génie mécanique, science des matériaux, électronique, informatique, micro/nano, photonique, etc.)

6. Sustainable development:

- Encourager le dépôt de projets **avec une composante "développement durable"** (par ex. impact sur l'environnement et la santé publique, absence de toxicité des résidus qu'on retrouve dans l'environnement, aspects pharmaco-économiques, maladies négligées ou touchant les plus démunis, alternatives à l'expérimentation animale, médecines "naturelles")

Critères d'éligibilité fixés par la RW

- Consortium constitué de min **2 entreprises** établies en RW + **2 institutions scientifiques** de la CF (univ, centre ou organisme public de recherche, ou haute école)
- Partenaires hors RW acceptés en plus du "2+2" (éventuellement subsidiés par d'autres sources que la RW → modalités à discuter avec BioWin et les autorités locales concernées)
- **Leadership réel assuré par une entreprise** (pour qui le projet doit présenter un intérêt stratégique important)
- Projets de **recherche industrielle** et/ou de **développement expérimental** (→ à l'exclusion des modifications de routine apportées à des produits ou procédés de fabrication ou services existants)
- **Notion élargie de l'innovation**, également non-technologique (cfr nouveau Décret RW):
 - nouveau produit, services et marchés associés
 - nouvelles méthodes de production, d'approvisionnement et de distribution
 - changements dans la gestion, l'organisation du travail ainsi que dans les conditions de travail et les qualifications des travailleurs
- Durée **min 2 ans** (études de faisabilité) et **max 4 ans**

2.4. Consignes du 6e appel

Critères fixés par BioWin pour le 6^e appel

- Les partenaires s'engagent à adhérer au **nouveau ROI de BioWin** (= principes et valeurs du pôle), et à être membres en **règle de cotisation**
- Projets aboutissant à un **proof-of-concept (POC) ou prototype** dans un délai de **max 6 ans de R&D** à partir du début du projet BioWin (excepté pour la thématique “novel therapies” pour laquelle ce délai peut être étendu)
- Seront **privilegiés**: les projets s'inscrivant dans l'une des 4 thématiques technologiques suivantes:
 - **Biomarkers + in vitro & in vivo diagnostic**
 - **Innovative tools and instrumentation**
 - **Drug delivery systems**
 - **Novel therapies**
- La labellisation d'un **nombre limité** de projets **en dehors de ces 4 thématiques** sera néanmoins possible pourvu que leur qualité soit jugée **exceptionnelle** par le jury d'experts internationaux de BioWin (système de « **Wild Card** »)

2.4. Consignes du 6e appel

Autres remarques/recommandations de BioWin

- Les **collaborations transversales** avec les **acteurs des TIC** sont encouragées

- Possibilité de soumettre un **projet qui prolonge/complète un projet déjà labellisé**, à condition d'apporter des éléments nouveaux et de créer de nouvelles opportunités de valorisation

- En concertation avec la DG06-Recherche, BioWin s'engage à **réorienter (vers d'autres types d'aides) le plus tôt possible** tout projet qui sera considéré comme non-éligible pour le pôle mais néanmoins prometteur.

- Considérer l'opportunité **d'inclure un volet "formation - besoins futurs de compétences"** dans les projets de R&D, soit:
 - avec demande de financement (si besoins clairement prévisibles)
 - sans demande de financement (= juste donner des indications à prendre en compte pour faire évoluer la stratégie de formation de BioWin)

L'objectif est de s'assurer que les besoins futurs de compétences seront couverts

2.5. Critères d'évaluation et de sélection

Critères d'évaluation par le jury BioWin (score min pour être sélectionné : 60/100)

Pts	Min	Définition
16	0	Inscription dans 1 (ou plusieurs) des 4 thématiques sélectionnées du 6^e appel (0 ou 16 pts)
16	10	Innovation (cfr. définition élargie du décret): <i>rupture ou amélioration scientifique ou technologique substantielle; nouvelles applications d'une technologie connue (produit, service ou procédé); nouvelle approche de production/approvisionnement/distribution/ organisation.</i> Objectif de R&D (= deliverable) clairement défini, unique et mesurable
16	10	Valorisation et business case = contribution attendue au développement socio-économique de la RW , sur base de: medical need, pertinence méthodologique et faisabilité du projet dans les délais prévus, faisabilité industrielle, accès PI et freedom to operate, prise en compte des contraintes réglementaires, disponibilité probable de financements à l'issue du projet, taille et accès au marché, concurrence, pertinence de la stratégie d'exploitation, ratio « emplois durables créés en RW par million d'€ investis en R&D », etc.
16	10	Consortium et budget : leadership industriel réel, qualité et complémentarité des partenaires, caractère fédérateur du partenariat, intégration du projet dans la stratégie des partenaires, gouvernance et évaluation continue du projet clairement organisés, pertinence des ressources engagées par chacun (dont équilibre entre entreprises et universités), réalisme du budget (<i>note: un budget surévalué sera pénalisé !</i>)

2.5. Critères d'évaluation et de sélection

Critères d'évaluation par le jury BioWin (score min pour être sélectionné : 60/100) (suite)

Pts	Min	Définition
16	4	<p>Synergies / effets multiplicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en termes de potentiel de valorisation combinable avec les résultats attendus d'autres projets labellisés par BioWin • avec des recherches ou investissements déjà financés par des fonds publics (aides DG06-R, Waleo, FNRS, FRIA, FEDER, FSE, etc.) • avec des projets européens actuels ou futurs (par ex. FP7/8, IMI) • en termes de valorisation /production /commercialisation avec d'autres acteurs de la chaîne de valeur en RW (repris ou non dans le consortium) = effet d'entraînement
12	0	Interdisciplinarité: intégration d'autres disciplines que les sciences médicales
8	0	Développement durable: impact bénéfique (cfr définition au slide 13)
100	60	TOTAL

Deux appels à projets EU imminents sont pertinents pour les membres BioWin

■ EuroTransBio (ERA-Net)

- 5e appel à proposition
- Projets R&D, tous domaines biotechnologiques + Santé-Nutrition
- Min. 1 entreprise RW + 1 entreprise d'un pays partenaire
(critères éligibilité: cfr. DGO6-R (Nicolas.Delsaux@spw.wallonie.be))
- Budget total: €30 millions
- Dépôt: 1/02/2010
- **Réunion d'information et de maillage le 11/12 à 9h à Bruxelles**
(Nicolas.Delsaux@spw.wallonie.be) , tel: 0473 556 174
- Aide au montage de projets : NCP Wallonie (Anne-Marie.Bauduin@uwe.be)

■ Innovative Medicine Initiatives (IMI)

- 2e appel à projets
- Budget total: €77 millions
- Dépôt: 12/02/2010
- **Réunion d'information le 17/11 au Heysel** (détails sur www.imi-europe.org)
- Workshops : Oncologie – Inflammation & infection – Knowledge management

Note: dates encore sujettes à modifications selon le timing final qui sera annoncé par le Gouvernement

2.7. Etapes de gestion d'un dossier de projet R&D

Dates	Actions
12 nov 09	Lancement par BioWin du 6e appel à projets
fin nov 09	Lancement officiel du 6e appel par le Gouvernement (à confirmer)
11 jan 10	Soumission des lettres d'intention à BioWin
12 jan 10 - 19 fév 10	Analyse en continu des lettres d'intention par BioWin (en concertation avec DG06 + un consultant en business/finance + Interfaces) + feedback vers les porteurs Formations (facultatives) des porteurs de projet sur "comment monter un dossier solide sur les aspects marché/concurrence et PI" + "comment bien présenter face au jury BioWin" Accompagnement sur mesure par CIDE-Socran ou Pi2 (via BioWin) si souhaité pour montage des aspects marché/concurrence et PI
3 mars 10	Soumission à BioWin des « dossiers courts », selon le formulaire RW, mais en complétant uniquement certaines sections (en FR ou en EN si accord de BioWin et de la DG06-R) + validation par BioWin et Interfaces avant envoi au Jury BioWin
11 mars 10- 31 mars 10	Evaluation et sélection des « dossiers courts » par le Jury BioWin (comprenant un Venture Capitalist, et la DG06-R comme observateur + pour avis d'éligibilité) Y compris journée de défense orale des porteurs de projets (pré-sélectionnés sur base des «dossiers courts » si le nombre de projets soumis est trop important)
01 avr 10	Validation par le Conseil de Gouvernance des projets à proposer au financement par la RW
14 avr 10	Soumission des dossiers complets (selon formulaire RW) par les porteurs aux Interfaces universitaires, pour signature par les Recteurs
21 avr 10	Soumission des dossiers complets (selon formulaire RW) par les porteurs au pôle BioWin
30 avr 10	Introduction par BioWin des dossiers à la RW

2.7. Etapes de gestion d'un dossier

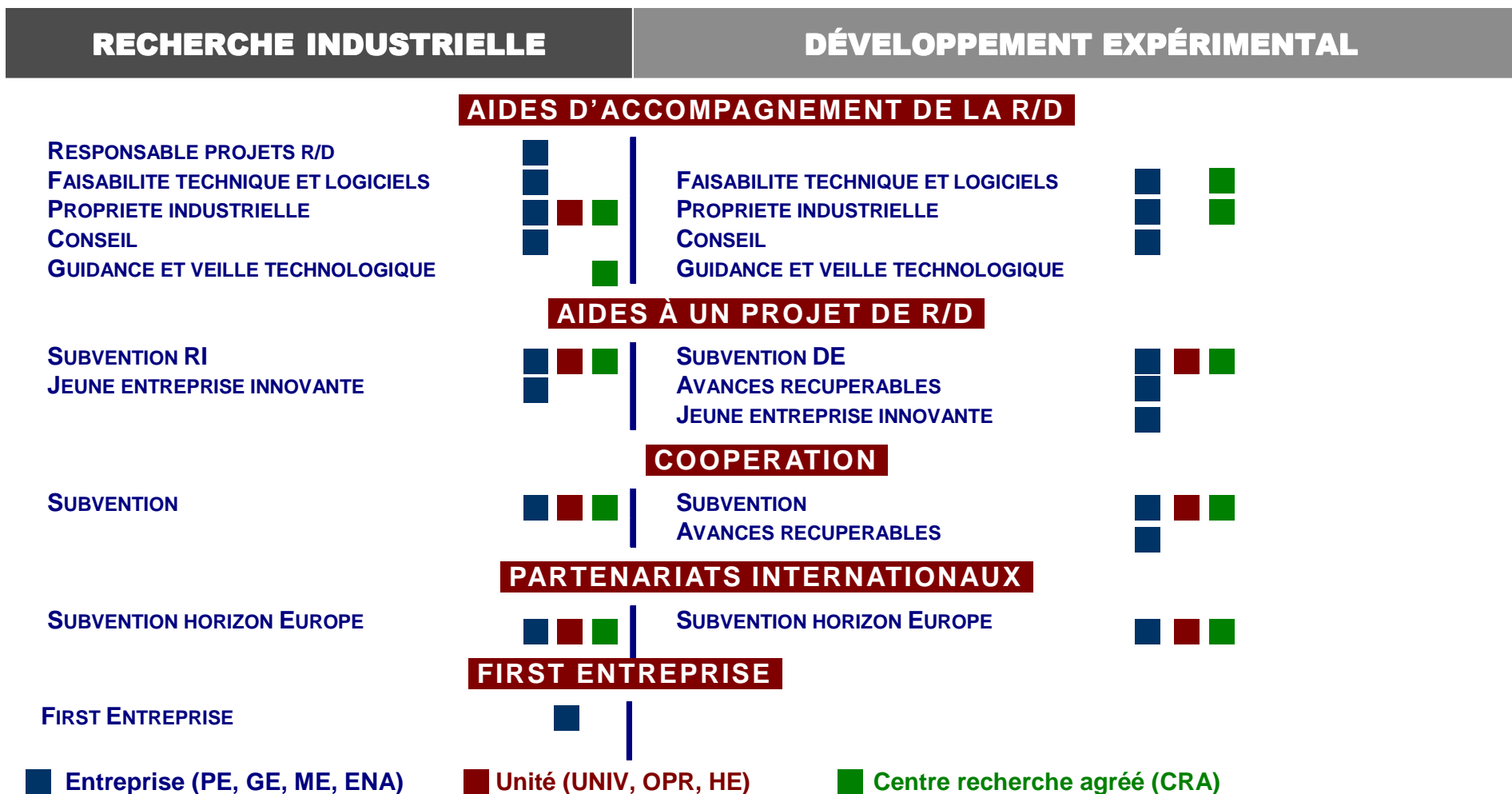
Note: Plus le dossier est solidement monté et négocié entre partenaires AVANT dépôt, plus le démarrage du projet sera rapide

Etapes après labellisation du projet par le Gouvernement

Phases	Etapes après la labellisation	Acteurs
Accord de Consortium	Négociation puis signature d'un Accord de Consortium liant les partenaires entre eux (rôles de chacun, gouvernance de projet, partage de la PI, etc.)	Partenaires de projet (aide disponible auprès des Interfaces, de BioWin ou de consultants spécialisés)
Conventionnement	Rédaction par la DGO6-R d'une Convention de Financement , liant la RW aux partenaires du projet (modalités de financement, dépenses éligibles, etc.), puis signature par les partenaires et les Ministres compétents	DGO6 + Porteurs de projet + Interfaces et Cellule Opérationnelle de BioWin (révision)
Début et suivi du projet	Kick-off du projet	Porteur de projet et partenaires
	Suivi et reporting régulier selon les modalités définies dans l'Accord de Consortium	Porteur de projet et partenaires
	Rapport semestriels dus à la DGO6 (avec Cellule Opérationnelle de BioWin en copie)	Porteur de projet et partenaires
	Participation de la Cellule Opérationnelle de BioWin aux réunions importantes du projet (par ex. réunions scientifiques)	Partenaires + BioWin
Evaluation à mi-parcours	Mid-term Review : évaluation par un Jury d'experts internationaux (processus organisé par BioWin avec la DGO6 comme observateur)	Porteur + Jury BioWin + DGO6

2.8. Décret wallon 2008 des aides à la recherche

Tableau synoptique des différents types d'aides "classiques" prévues par le Décret



**Aides prévues pour les projets des pôles de compétitivités:
les “Partenariats d’Innovation Technologique” (PIT)**

Formes et intensités des aides

Recherche Industrielle		Développement Expérimental	
PE	S80	PE	S60 ou AR75
ME	S75	ME	S50 ou AR65
GE	S65	GE	S40 ou AR55
UNIV	S100	UNIV	S100
CRA	S75	CRA	S75

Définitions de “Recherche industrielle” vs. “Développement Expérimental”

3 JUILLET 2008 - Décret relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie

Extrait du Moniteur Belge du 29 juillet 2008

Art. 2. Au sens du présent décret, on entend par "**recherche industrielle**" la recherche planifiée ou des enquêtes critiques visant à acquérir de nouvelles connaissances et aptitudes en vue de mettre au point de nouveaux produits, procédés ou services, ou d'entraîner une amélioration notable de produits, procédés ou services existants. Elle comprend la création de composants de systèmes complexes, nécessaire à la recherche industrielle, notamment pour la validation de technologies génériques, à l'exclusion des prototypes visés à l'article 3.

Art. 3. Au sens du présent décret, on entend par "**développement expérimental**" l'acquisition, l'association, la mise en forme et l'utilisation de connaissances et de techniques scientifiques, technologiques, commerciales et autres existantes en vue de produire des projets, des dispositifs ou des dessins pour la conception de produits, de procédés ou de services nouveaux, modifiés ou améliorés.

Définitions de “Recherche industrielle” vs. “Développement Expérimental” (suite)

(Suite Art.3.):

Relèvent également du **développement expérimental** :

1° d'autres activités visant la définition théorique et la planification de produits, de procédés et de services nouveaux, ainsi que la consignation des informations qui s'y rapportent, ces activités pouvant porter sur la production d'ébauches, de dessins, de plans et d'autres documents, à condition qu'ils ne soient pas destinés à un usage commercial;

2° la création de prototypes et de projets pilotes commercialement exploitables, lorsque le prototype est nécessairement le produit fini commercial et lorsqu'il est trop onéreux à produire pour être utilisé uniquement à des fins de démonstration et de validation;

3° la production expérimentale et les essais de produits, de procédés et de services, à condition qu'ils ne puissent être utilisés ou transformés en vue d'une utilisation dans des applications industrielles ou commerciales.

Le développement expérimental **ne comprend pas** les modifications de routine ou périodiques apportées à des produits, lignes de production, procédés de fabrication, services existants et autres opérations en cours, même si ces modifications peuvent représenter des améliorations.

2.8. Décret wallon 2008 des aides à la recherche

Définition de “Innovation de procédé”

Art. 4. Au sens du présent décret, on entend par **“innovation de procédé”** la mise en oeuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée, cette notion impliquant des changements significatifs dans les techniques, le matériel ou le logiciel.

Les changements ou les améliorations mineurs, un accroissement des moyens de production ou de service par l'adjonction de systèmes de fabrication ou de systèmes logistiques qui sont très analogues à ceux déjà en usage, la cessation de l'utilisation d'un procédé, le simple remplacement ou l'extension de l'équipement, les changements découlant uniquement de variations du prix des facteurs, la production personnalisée, les modifications saisonnières régulières et autres changements cycliques, le commerce de produits nouveaux ou sensiblement améliorés **ne sont pas considérés comme des innovations**.

Définition de “Innovation d’organisation”

Art. 5. Au sens du présent décret, on entend par **"innovation d'organisation"** la mise en oeuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise

Les changements dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures s'appuyant sur des méthodes organisationnelles déjà utilisées dans l'entreprise, les changements dans les pratiques commerciales, les fusions et les acquisitions, la cessation de l'utilisation d'un procédé, le simple remplacement ou l'extension de l'équipement, les changements découlant uniquement de variations du prix des facteurs, la production personnalisée, les modifications saisonnières régulières et autres changements cycliques, le commerce de produits nouveaux ou sensiblement améliorés **ne sont pas considérés comme des innovations.**

Tableau des dépenses admissibles pour les projets de R&D des pôles

◆ PERSONNEL

PERSONNEL R/D (CHERCHEURS, TECHNICIENS, DESSINATEURS, ...)

PERSONNEL TECHNIQUE D'APPUI

◆ EQUIPEMENTS

COUT D'USAGE

PRIX D'ACHAT (Equipements exceptionnels)

◆ SOUS-TRAITANCE

TRAVAUX R/D

SERVICES D'EXPERTS

◆ FRAIS GÉNÉRAUX ADDITIONNELS DU FAIT DU PROJET

◆ CONSOMMABLES, MATIÈRES PREMIÈRES

Quelques conseils de la DG06-R pour monter de bons projets de R&D de pôles

- Réunions de concertation entre porteurs/BioWin/DG06-R aussi précoces que possible (et certainement avant dépôt du dossier au jury BioWin) afin de clarifier:
 - “Recherche industrielle” vs. “Développement expérimental” → taux de financement
 - Concept de partenariat vs. sous-traitance
 - Analyse des dépenses admissibles

- Concertation précoce → dossier bien monté → formulaire RW bien complété
→ conventionnement et financement rapide après labellisation par le GW

- Démarrage des négociations d'un Accord de Consortium dès que possible (Accord signé indispensable avant de pouvoir finaliser la Convention de Financement)

1. Biomarkers + In vitro & In vivo diagnostics

Identification, validation et/ou *développement* de biomarqueurs pour le diagnostic *in vitro* ou *in vivo*, pour:

- **Les biomarqueurs utiles au développement de médicaments** (biomarqueurs pharmaco-génomiques visant à mettre en évidence les variations individuelles de la réponse aux médicaments, biomarqueurs d'efficacité qui caractérisent l'effet d'un traitement sur le patient (« *companion diagnostics* »), biomarqueurs de toxicité qui rendent compte de l'effet potentiellement toxique du médicament sur des systèmes *in vitro* et *in vivo*, développement d'approches théranostiques et d'outils de diagnostic)
- **Les biomarqueurs intervenant dans le suivi des patients** (biomarqueurs diagnostiques qui permettent d'identifier un éventuel état pathologique, biomarqueurs de stade qui permettent de faire la distinction entre les différents stades de la maladie, biomarqueurs pronostiques dont l'usage permet de prédire l'évolution de la maladie et surrogate endpoints : paramètres biologiques qui permettent de prévoir et contrôler une réponse clinique à un traitement).

Cette définition inclut la mise au point de trousse de diagnostic et de kits de diagnostic rapide.

2. Innovative tools and instrumentation

Nouveaux appareils, instruments, accessoires utilisables en laboratoire, en production pharmaceutique ou en hôpital. Est inclus également le développement de logiciels directement nécessaires à l'utilisation de ces appareils, instruments et accessoires.

3. Drug delivery systems

- Formulations galéniques permettant d'assurer la meilleure efficacité thérapeutique à la dose la plus faible, d'améliorer la tolérance des médicaments, de favoriser l'observance et la compliance des patients en diminuant le nombre de prises journalières.
- Systèmes innovants de délivrance ou de vectorisation de médicaments.

4. Novel therapies

Les traitements visés dans cette catégorie incluent:

- la médecine régénérative (en ce compris la thérapie cellulaire),
- les premiers composés d'une nouvelle classe de médicaments (« first in class ») pour lesquels il existe une preuve de principe in-vitro, utilisation thérapeutique de siRNA, ...
- d'autres domaines thérapeutiques émergents que BioWin pourrait être amené à rajouter à l'avenir

5. Information technologies applied to human health

Développement d'approches (logiciels, services) permettant aux professionnels des soins de santé, aux chercheurs et/ou aux industriels d'*accéder* aux données électroniques utilisées dans le secteur des soins de santé, de les *partager* et/ou de les *analyser*, dans le but d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche ou d'améliorer la qualité des soins ou encore de faciliter la gestion hospitalière ou d'en réduire les coûts.

6. Innovative processes and organisational innovations

Nouveaux procédés de fabrication/production ou approches organisationnelles (production, accès au marché, accès au patient, ...) réellement innovantes.

7. Medical devices

Tout instrument, appareil, équipement, matière ou autre article, utilisé seul ou en association, y compris le logiciel nécessaire pour le bon fonctionnement de celui-ci, destiné à être utilisé chez l'homme à des fins:

- de diagnostic, de prévention, de contrôle, de traitement ou d'atténuation d'une maladie,
- de diagnostic, de contrôle, de traitement, d'atténuation ou de compensation d'une blessure ou d'un handicap,
- d'étude ou de remplacement ou modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique,
- de maîtrise de la conception,

et dont l'action principale voulue dans ou sur le corps humain n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens.

8. Drug discovery

Ensemble des étapes du développement d'un médicament ou vaccin depuis l'identification de la cible jusqu'à son entrée en phase clinique en tant que candidat médicament (ceci inclut la proof-of-concept in-vivo) .

3. Appel à projets de Formation

Isabelle Voiturier, Conseiller FOREM

Damien Dallemagne, Directeur Formation (ad-interim) BioWin

3.1. Critères d'éligibilité

Critères d'éligibilité fixés par la RW (Task Force FOREM / DG06-Formation Professionnelle)

- Conformité des publics cibles (localisation en RW)
- Pas de risque de double financement (Fonds Social Européen, Chèques-Formation, etc.)
- Estimation pertinente des coûts
- Taux de financement demandé (max. 25€/h stagiaire)
- Participation privée au financement = min. 50% pour les travailleurs
- Apport des partenaires – respect des règles de marchés publics
- Respect des obligations pour les demandes d'investissements: propriété, accessibilité, usage

Note: n'importe quel type d'acteur peut être porteur de projet (entreprise, pôle, université haute école, centre de compétence, FOREM, IFAPME, etc.

3.2. Critères d'analyse technique

Critères d'analyse technique fixés par la RW (Task Force FOREM / DG06-Formation Professionnelle)

- Qualité de l'ingénierie pédagogique
- Liens avec stratégie du Pôle, avec un volet R&D, et/ou avec d'autres projets labellisés
- Caractère innovant du projet
- Qualité du partenariat (rôles et valeur ajoutée)
- Aspects marketing (analyse des besoins)
- Motivation du choix des investissements

Quelques conseils pour le montage de bons projets de formation

- Anticiper la démarche «marketing» = partir d'une analyse approfondie des besoins des bénéficiaires
- Associer et impliquer les entreprises bénéficiaires dès le montage du projet
- Formaliser le partenariat (rôles et apports de chacun)
- Consulter le FOREM très tôt dans le processus

3.4. Consignes du 6^e appel

Critères fixés par BioWin pour le 6^e appel

- Les partenaires s'engagent à adhérer au **nouveau ROI de BioWin** (= principes et valeurs du pôle), et à être membres en règle de cotisation
- Le 6^eme appel est le premier appel à projets de formation "bottom-up"
→ l'évaluation des projets sera désormais réalisée via un jury d'experts indépendants

3.4. Consignes du 6^e appel

Critères fixés par BioWin pour le 6e appel

Seront **privilégiés**: les projets s'inscrivant dans l'un des 3 **axes de compétence** suivants:

1. **Développement biomédical** (intégration transversale du processus de R&D), notamment :

Contact:
Rosemay Delrue

- Sensibilisation des chercheurs à la valorisation (d'abord le "pourquoi", puis le "comment")
- Vue d'ensemble du cycle complet de développement d'un produit bio-médical
- Médecine translationnelle (de l'in-vitro au corps humain dans son ensemble)

2. **Technologies spécifiques/avancées de R&D**, notamment:

Contact: Monique
Dethier

- Méthodes analytiques
- Culture cellulaire
- Modèles prédictifs in-vitro
- Imagerie médicale
- Autres techniques pertinentes pour les projets de R&D existants ou du 6^e appel

3. **Interdisciplinarité technique** (combinaison du médical avec d'autres disciplines), notamment:

Contacts:
Monique Dethier
Rosemay Delrue

- Formation continue en bio-informatique et bio-statistique
- Formation continue en bio-engineering, bio-matériaux, bio-mécatronique, etc.

3.4. Consignes du 6^e appel

Critères fixés par BioWin pour le 6^e appel

- La labellisation d'un **nombre limité** de projets **en dehors de ces 3 axes** sera néanmoins possible pourvu que:
 - Ils s'inscrivent dans au moins un des autres axes de la stratégie de renforcement des compétences de BioWin (<http://www.biowin.org/Biowin/fr/strategieformation.html>).
 - Leur qualité soit jugée **exceptionnelle** par le jury d'experts de BioWin (système de « Wild Card »)

3.4. Consignes du 6^e appel

Autres remarques/recommandations de BioWin

- Sont particulièrement encouragés
 - **Les collaborations entre** des universités, des entreprises et des acteurs financiers, par ex.:
 - Instructeurs universitaires en entreprises (ou l'inverse),
 - Instructeurs issus du monde de la valorisation ou du venture capital
 - **Le partage des bonnes pratiques des GEs envers les PME**s, par ex.
 - Processus et systèmes qualité, réglementaires, normes, gestion de la propriété intellectuelle
 - Evaluation des perspectives du marché, évaluation de la concurrence, etc.

- Un inventaire de toutes les formations continues dispensées en RW-Bxl est à votre disposition.
Idem pour les formations initiales (enseignement supérieur) d'ici mi 2010

3.5. Critères d'évaluation et de sélection

Note: Les mêmes critères sont utilisés par la Task Force FOREM/DG06-Formation Prof. pour remettre son avis d'analyse technique des dossiers au jury du GW

Critères d'évaluation par le jury BioWin (score min pour être sélectionné : 60/100)

Pts	Min	Définition
15	0	Inscription dans min 1 des 3 axes de compétences sélectionnés pour le 6^e appel
40	25	Business case = contribution attendue au développement de compétences stratégiques pour la RW: Qualité de l'analyse des carences actuelles et des besoins futurs pour le développement du secteur (surtout PME) en RW. Pertinence des publics cibles. Pertinence de l'approche pédagogique et des délais proposés avec les compétences à développer. Implication des entreprises bénéficiaires. Adéquation du budget demandé avec les objectifs quantitatifs visés (ratio coûts/bénéfices).
20	15	Adéquation avec les objectifs et la stratégie formation du pôle + caractère innovant : Plus-value du projet par rapport à l'offre existante en RW. Innovation de l'approche proposée et/ou des méthodes pédagogiques. Liens avec un projet R&D ou d'autres projets labellisés.
15	10	Consortium/partenariat: Qualité et complémentarité des partenaires. Valeur ajoutée de chaque partenaire et intégration du projet dans la stratégie des partenaires. Implication des bénéficiaires. Pertinence des rôles et des ressources engagées par chacun. Gouvernance clairement organisée.
10	0	Synergies: Contribution au rapprochement entre entreprises et monde de l'enseignement, au partage des bonnes pratiques des GE vers les PME, aux synergies entre divers opérateurs de formation (continue et/ou enseignement supérieur). Adéquation des investissements demandés avec les compétences visées.
100	60	TOTAL

3.5. Etapes de gestion d'un dossier de projet Formation

Note: dates encore sujettes à modifications selon le timing final qui sera annoncé par le Gouvernement



Dates	Actions
12 nov 09	Lancement par BioWin du 6e appel à projets
fin nov 09	Lancement officiel du 6e appel par le Gouvernement (à confirmer)
11 jan 10	Soumission des lettres d'intention à BioWin
12 jan 10 – 19 fév 10	Analyse des lettres d'intention par la Cellule Opérationnelle et le FOREM + feedback vers les porteurs pour aider au montage.
3 mars 10	Soumission à BioWin des « dossiers courts », selon le formulaire RW, mais en complétant uniquement certaines sections)
4 mars 10 – 31 mars 10	Evaluation et sélection des « dossiers courts » par le Jury BioWin (comprenant le FOREM comme observateur + pour avis d'éligibilité) Y compris journée de défense orale des porteurs de projets (pré-sélectionnés sur base des « dossiers courts » si le nombre de projets soumis est trop important)
01 avr 10	Validation par le Conseil de Gouvernance des projets à proposer au financement par la RW
21 avr 10	Soumission des dossiers complets (selon formulaire RW) par les porteurs au pôle BioWin
30 avr 10	Introduction par BioWin des dossiers à la RW

4. Appel à projets d'Infrastructure et de Plateformes Technologiques

Damien Dallemagne, Directeur Général BioWin

4.1. Consignes du 6ème appel

Pour la première fois, BioWin encourage le montage de projets d'infrastructure

- Le pôle cherche à identifier **toute idée de projet collectif** visant à créer une **plateforme technologique** et/ou à combler une **lacune d'infrastructure** critique pour le développement du secteur bio-médical en RW (= création d'une "écologie bio-médicale")
- Le Pôle s'engage à accompagner les projets répondant à **4 conditions préalables**:
 - Démonstration d'une **valeur ajoutée collective et stratégique** pour la région
 - Ne **pas porter préjudice** à des acteurs économiques déjà présents dans la région
 - Démonstration d'un "**business case**" **solide** (suite à une analyse préliminaire des différentes facettes du projet et de ce qui se fait déjà dans les régions voisines)
Note: selon les cas, la démonstration d'une rentabilité économique sera (ou non) demandée
 - Existence d'un **partenaire prêt à porter le projet** (BioWin = facilitateur, pas rédacteur). Ce porteur doit être une **entreprise**.

4.1. Consignes du 6ème appel

Pour la première fois, BioWin encourage le montage de projets d'infrastructure

- Le pôle s'engage à investiguer, avec les pouvoirs publics, **des solutions de financement** adaptées pour les projets pré-sélectionnés:
 - Financement public d'une étude de faisabilité approfondie et de développement d'un business plan (cfr. exemple de la plateforme de thérapie cellulaire)
 - Participation des pouvoirs publics au (co-)financement du projet proprement-dit

4.2. Exemples d'idées de projets possibles

A titre d'exemples, les idées suivantes ont notamment été portées à la connaissance de BioWin*

- Plateforme wallonne d'études cliniques de Phase 1
- Biobanque wallonne (en partenariat avec les régions voisines)
- Animalerie et études toxicologiques
- Data-mining de données issues de high-throughput sequencing
- ...

* *sans validation de BioWin à ce stade...*

→ Si vous êtes intéressés/concernés par ces idées de projet (ou par d'autres...), n'hésitez pas à contacter BioWin (*cfr petit formulaire à compléter*)

4.3. Etapes de gestion d'un dossier de projet Infrastructure

Pour les projets d'infrastructure, il n'existe pas de calendrier pré-déterminé *

Dates (indicatives)	Actions
Oct-déc 09	Discussions informelles entre divers partenaires potentiels (avec ou sans BioWin)
Début 2010	Soumission d'une lettre d'intention structurée à BioWin
	<p>Analyse de la lettre d'intention par la Cellule Opérationnelle de BioWin</p> <p>Organisation de réunion(s) de travail avec les partenaires pertinents et/ou qui se sont manifestés auprès de BioWin</p> <p>Consultation avec les Cabinets des Ministres concernés</p>
	Montage d'un dossier (selon canevas à définir par BioWin) seulement si intérêt confirmé à la fois du côté des Cabinets et d'une masse critique d'acteurs wallons
Mi 2010 ?	Evaluation du dossier par le Conseil de Gouvernance de BioWin (hors la présence des administrateurs qui seraient parties prenantes au dossier), avec éventuellement défense orale par les porteurs de projets
	Décision par le Gouvernement Wallon de soutenir financièrement la préparation d'un Business Plan détaillé
Début 2011 ?	Démarrage du financement public (+ privé ?) du projet proprement dit, si le Business Plan est convaincant et des investisseurs peuvent être trouvés

** même s'il serait préférable (pour une question de cohérence stratégique) de déposer les dossiers au Gouvernement Wallon en même temps que les autres projets de R&D et Formation, si c'est possible*

5. Document utiles et personnes de contact

Damien Dallemagne, Directeur Général BioWin

Documents utiles

Seront disponibles dès le 27 novembre sur le site www.biowin.org :

- Modèle d'Accord de Secret (à signer entre partenaires discutant du montage d'un projet)
- Règlement d'Ordre Intérieur BioWin
- Canevas de Lettres d'Intention BioWin pour:
 - Projets de R&D
 - Projets de Formation
 - Projets d'Infrastructure

Suivront courant décembre (promis par le Gouvernement):

- Formulaire officiel RW de soumission des projets R&D/Formation/Infrastructure, avec Vademecum d'utilisation
- Description détaillée des règles et critères d'éligibilité/évaluation utilisés par:
 - Les Administrations
 - Le Jury du Gouvernement Wallon

Personnes de contact

■ **Projet de R&D:**

- Sylvie Ponchaut (sylvie.ponchaut@biowin.org)
- Marianne Ghyoot (marianne.ghyoot@biowin.org)
- Michel Charlier (michel.charlier@spw.wallonie.be)
- Raymond Montfort (raymond.montfort@spw.wallonie.be)

■ **Projet de formation:**

- Rose-May Delrue (rosemay.delrue@biowin.org)
- Monique Dethier (monique.dethier@biowin.org)
- Véronique Pironet (veronique.pironet@live.be)
- Isabelle Voiturier (isabelle.voiturier@forem.be)

■ **Projet d'Infrastructure:**

- Damien Dallemagne (damien.dallemagne@biowin.org)
- Sylvie Ponchaut (sylvie.ponchaut@biowin.org)
- Marianne Ghyoot (marianne.ghyoot@biowin.org)

Questions – Réponses

(30 minutes)

Témoignages

Projet de R&D: Serge Goldman (ULB) et Jean Vroomen (Optim)

Projet de Formation: Domenico Fanara (UCB)

Projet d'Infrastructure: Patrick Stragier (BioWin)

Ateliers de maillage

Frédéric Druck, Director Communication & International Relations BioWin

Des ateliers de maillage sont organisés pour les 4 thématiques technologiques

1. Salle 1 (S. Ponchaut + I. Rausin): Biomarkers + in vitro/in vivo diagnostics
 2. Salle Mezzanine (D. Dallemagne): Innovative tools and instrumentation
 3. Salle 7 (M. Ghyoot): Drug delivery systems
 4. Salle 2 (F. Druck + P. Stragier): Novel therapies
- Ateliers pertinents pour projets de R&D, mais aussi de formation et/ou de plateformes technologiques
 - BioWin explique la définition retenue pour chaque thématique
 - Présentation brève (5-10 minutes max) de quelques idées de projet
 - On fait circuler le micro: présentation de chacun + idées de projets + offres de compétences ?

Nos spécialistes Formation sont aussi à votre disposition dans le hall pour discuter du montage de vos idées de projets → recueil de vos “fiches idées de projet”

Merci de compléter le formulaire de suivi (quels sont vos intérêts ?) et d'évaluation

Nom	Organisation	Idée de projet
Yves Henrotin	Ulg	Diagnostic génétique et protéomique de l'arthrose
Jean-Louis Vanoverschelde & Luc Bertrand	UCL	Non Invasive Detection of Vulnerable Atherosclerotic Plaques
Eric Feller & Olivier Peulen	Targetome & Laboratoire de recherche sur les métastases	Identification de biomarqueurs protéiques novateurs pour l'imagerie et la thérapie ciblée
Michel Saint Mard	Taipro	Présentation des compétences

Nom	Organisation	Idée de projet
Alain Jonas	UCL	Développement de surfaces nanostructurées pour la culture et la différenciation cellulaire
Quentin Noirhomme (Steven Laureys)	Ulg	Mesure du fonctionnement cérébral dans le coma et en anesthésie
J-M Denis	Quality Ray	Réduction du risque d'accident en radiothérapie
Carole Monterrat	Promethera Biosciences	Optimisation des méthodes de congélation/décongélation des cellules souches à visée thérapeutique

Atelier « Drug delivery systems » - Salle 7

Nom	Organisation	Idée de projet
Cedric Szpirer	Delphi Genetics	Production de vaccins ADN sans antibiotique
Didier Cataldo	Ulg - GIGA	Nouvelles thérapeutiques à administrer par inhalation dans les pathologies respiratoires.
Marion Sausse Lhernould	ULB, Beams	Microneedles
Michel Deleers	UCB	Brain drug delivery strategies and technologies

Atelier « Novel therapies » - Salle 2

Nom	Organisation	Idée de projet
Pr. J. Donnez/ Dr. A. Van Landendonck	UCL	Ovaire artificiel
Pr. Miikka Vikkula	UCL	Nouvelles approches thérapeutiques pour les malformations veineuses
Massimo Pandolfo	ULB	Bases génétiques des épilepsies et développement de modèles cellulaires
Fabrizio Giannotta	ProGenesis	Développement d'anticorps thérapeutiques entièrement humains à action pré-orientée pour le traitement des maladies neurodégénératives.
Alain Miller	CILBIOTECH	<p>1) Production d'anticorps monoclonaux humains (Hu-Mab)</p> <p>2) Développement de la plate-forme MICIL destinée à la production automatisée d'anticorps monoclonal humain</p>